



Loi « Marché du travail »

Le Conseil Constitutionnel valide l'ensemble de la loi "marché du travail" :
présomption de démission, assurance-chômage, etc.

Elle devrait être publiée au Journal officiel dans les prochains jours.

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/actualites/communiqu%C3%A9/decision-n-2022-844-dc-du-15-decembre-2022-communique-de-presse>